

je regrette extrêmement qu'il imite l'honorable député de Halifax dans ses attaques et son genre avilissés.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Souvent, il est difficile de savoir s'il faut prendre l'honorable premier ministre au sérieux, ou non. Généralement parlant, j'ai constaté que lorsqu'il prend cette attitude de la vertu indignée, que ne lui va pas aussi bien que certains autres rôles qu'il aime à jouer, c'est parce que l'honorable ministre sait que les faits exposés devant la chambre, en certaines circonstances particulières, sont difficiles à expliquer, et alors, il se prépare à fondre sur celui qui a mis ces faits odieux au jour. Je défie l'honorable ministre de démontrer que le langage que nous avons employé, mon honorable ami et moi, n'a pas été un langage convenable.

Je dis à l'honorable ministre que, durant sa longue carrière politique, il n'a rien fait, à mon avis, d'aussi propre à démoraliser cette chambre et les membres de cette chambre pris individuellement, si propre à dénaturer la véritable idée que les membres du parlement doivent avoir de la position qu'ils occupent, qu'en introduisant cette politique si funeste d'accorder des subsides, sans distinction, à des chemins de fer dans lesquels un grand nombre de membres du parlement avaient personnellement des intérêts pécuniaires. Dès le début, cette politique accusait un caractère corrompu, nuisible et pernicieux, de nature à détruire de la pire des façons, l'indépendance des membres du parlement ; et lorsque j'ai demandé à l'honorable député de Westmoreland, s'il avait ou s'il n'avait pas des intérêts considérables dans un chemin de fer auquel le gouvernement, dont il est le partisan, et dont l'honorable ministre est le chef, a accordé des subsides considérables, j'ai fait cette question, non dans le but spécial de froisser l'honorable député de Westmoreland, mais parce que, dans cette circonstance, comme dans toute autre, j'entends attirer l'attention de la chambre et du pays sur la position dans laquelle se trouvent placés certains membres du parlement, lorsque de fortes sommes d'argent sont prises dans le trésor public pour être données à des chemins de fer dont ils sont les propriétaires, pour une grande partie ; et je répète au très honorable premier ministre qu'il ne saurait y avoir de politique plus contraire à tous les principes d'un bon gouvernement que de permettre à des membres du parlement, sous le couvert de la loi, de devenir ainsi des pensionnaires du gouvernement. Nous avons eu un bon nombre d'exemples frappants de cela dans cette chambre. N'ayant pas l'intention de prolonger la discussion, je ne signalerai pas ces exemples, mais si l'honorable ministre désire les connaître, je puis lui rappeler un grand nombre de cas qui ont été grandement compromettants pour l'honneur et la dignité des membres du parlement, et du parlement du Canada, qui a permis de pareils abus.

M. JONES (Halifax) : J'ai à dire à l'honorable premier ministre qui a apporté beaucoup de chaleur dans la discussion, et l'on sait généralement que lorsque l'honorable ministre s'excite ainsi, c'est que lui et son gouvernement se sont sentis rudement frappés, et ont été surpris dans des transactions qu'il ne peuvent expliquer par des motifs d'intérêt public.

Le très honorable ministre est le dernier homme du pays qui devrait se permettre de donner des

leçons aux autres. Je conviens que son âge mérite plus de considération ; mais lorsqu'il regarde dans son passé politique et qu'il y voit toutes les affaires auxquelles il a été mêlé—l'honorable premier ministre peut se permettre de sourire—il n'y a pas de doute qu'il serait heureux d'oublier ces opérations—et qu'après cela, il se permette de semoncer un honorable député de cette chambre, c'est bien le cas, pour rappeler le vieux dicton, de dire que Satan renie le péché. L'honorable ministre ne connaît rien de la question sur laquelle il a parlé, et il l'a prouvé dans ses explications. Il a dit que c'était une route d'hiver, lorsque ce n'en est pas une du tout. Elle ne peut être utilisée aucunement, en hiver. Elle n'a jamais dû servir qu'à accommoder les habitants de l'Île du Prince-Edouard, durant les mois d'été. Lorsque l'honorable ministre veut parler d'une question, il devrait être renseigné un peu mieux, par expérience ou par étude, qu'il n'a paru l'être ce soir. Quant à ce qu'a dit l'honorable ministre à mon adresse, je le traite avec le mépris qu'il mérite.

Pour payer à la veuve de feu W. B. Forbes, surintendant, des arriérages de frais de voyage, du 1er juillet 1873 au 1er octobre 1879. . . . . \$1,250

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Voici un article qui demande quelques explications. D'abord, la somme est considérable et, en second lieu, la pratique de payer des arriérages de six ans me paraît peu justifiable, à moins de fortes raisons à l'appui.

Sir JOHN A. MACDONALD : Voici ce qui en est, et je crois que l'honorable député, connaissant les faits, admettra que la veuve a des titres légitimes à cette réclamation. Le 8 février, 1870, un arrêté du conseil fut adopté, accordant à feu le surintendant une somme de \$200 par année pour frais de voyage, en sus de son traitement régulier. Cette subvention fut payée jusqu'à la fin de l'année 1873, lorsque le paiement en fut suspendu. Cette année-là, son traitement fut augmenté, mais l'arrêté du conseil sanctionnant l'augmentation du traitement ne faisait pas mention des frais de route, et ne devait pas affecter la subvention qui, si elle n'était pas payée, rendait l'augmentation absolument nulle. Presque tous les surintendants de canaux ont reçu cette subvention. En 1879, elle a été retirée, et ce crédit est destiné à couvrir le temps durant lequel elle n'a pas été payée.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Faut-il entendre qu'aucune réclamation n'a été faite durant cette longue période de temps qui s'est écoulée, de 1879 à 1890. Voici une réclamation qui a été négligée pendant onze ans. Il est bien évident que cet homme a négligé singulièrement sa réclamation, ou que le gouvernement a longtemps hésité à la lui accorder.

Sir JOHN A. MACDONALD : La subvention était la même, en 1879, et elle a été payée à M. Forbes, depuis 1879 jusqu'à sa mort.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : A-t-il fait des réclamations avant cela ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Je ne saurais le dire. Pour quelle raison la subvention fut-elle suspendue, en 1873 ? je l'ignore. Il n'y a pas de réclamation pour avant le 1er janvier de cette année-là. Depuis, pourquoi cette réclamation n'a-t-elle pas été faite ? Mais elle a été présentée par la famille de